

GUIDE TECHNIQUE



La Trimouille

Samedi 2 Mars
17^e Souvenir
"Rousse-Perrin"

LA TRIMOUILLE (86)

SAINT-SAVIN (86)



SOMMAIRE

Le mot du Président / Coordonnées téléphoniques des responsables	Page 3
Le palmarès des épreuves du VCCT	Page 4
Les formalités d'accueil et généralités / Informations médicales	Page 5
Les officiels 2019	Page 6
Les dotations de l'épreuve	Page 7
Les consignes de sécurité	Page 8
Les partenaires officiels du SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN"	Page 9
L'organisation de la course	Page 10
La liste des opérations de départ.....	Page 11
Le plan des installations de départ (LA TRIMOUILLE)	Page 12
La carte du parcours et son profil	Page 13
L'itinéraire et les horaires.....	Pages 14-15
Le circuit final et son profil	Page 16
La liste des opérations d'arrivée.....	Page 17
Le plan des installations d'arrivée (SAINT-SAVIN).....	Page 18
Le règlement particulier de l'épreuve.....	Pages 19-20
Le règlement du challenge du Meilleur Grimpeur	Page 21
Le règlement du challenge des Points chauds	Page 22
Le règlement du challenge Juniors 2019	Page 22



Souvenir ROUSSE-PERRIN 2018

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Vélo Club Cantonal Trimouillais remercie les municipalités, collectivités, entreprises, artisans, commerçants ainsi que les nombreux bénévoles qui font le maximum pour que ce rendez-vous sportif soit réussi.

Je remercie également l'équipe de bénévoles de notre association qui œuvre à mes côtés pour les démarchages de partenaires ainsi que pour la mise en place de cette manifestation sportive d'envergure nationale.

Le travail fourni par l'ensemble de mes collaborateurs a permis d'élever le niveau de nos courses cyclistes et de révéler de nombreux champions.

Cette année, le Souvenir ROUSSE-PERRIN met en avant les jeunes avec une épreuve Juniors de niveau national, préparant la génération « Jeux Olympiques PARIS 2024 ». Il se joint à l'épreuve organisée par le Club de l'AC Châtelleraut pour composer un Challenge Junior :

Samedi 2 Mars : 17^e Souvenir ROUSSE-PERRIN

Dimanche 10 Mars : 19^e Trophée de la Ville de Châtelleraut (86).

Nous nous évertuerons à écrire de belles pages sportives dans nos beaux territoires avec toujours les mêmes détermination, dynamique et solidarité.

Je vous souhaite une agréable journée cycliste dans nos contrées de la Vienne et je vous espère nombreux à encourager nos jeunes champions.

*Lilian SUIRE
Président du VCCT*

COORDONNÉES DES RESPONSABLES

Président VCCT :	SUIRE Lilian	06.88.75.08.49
Trésorerie VCCT :	JOYEUX Véronique	06.79.52.22.84
Secrétariat Général :	BIGAUD Yannick	06.83.32.15.22
Secrétariat Permanence :	BIGAUD Yannick	06.83.32.15.22
Secrétariat Classement :	LAFARGUE Frédéric	06.18.01.19.07
Référent Sécurité :	ANTIGNY André	06.73.10.61.79
Relations Presse :	BIGAUD Yannick	06.83.32.15.22
Relations Equipes :	CLEMENT Denis	06.80.01.57.40
Resp. Chauffeurs Voitures :	RIBARDIERE Jean-Marie	06.14.43.76.16
Resp. Ouverture Course :	BOUILLAUD Franck	06.76.51.42.73
Resp. Protocole :	CLEMENT Denis	06.80.01.57.40
Resp. Restauration :	LIONNET Jacky	06.32.58.97.40
Resp. Village Partenaires :	MERCIER Francis	06.81.71.70.31
Resp. Village Départ :	ROULET Philippe	06.68.87.83.23
Resp. Village Arrivée :	MERCIER Francis	06.81.71.70.31
Radio Tour :	PECQUENARD Henri	06.73.26.51.97
Logistique et Matériel :	CARION Jean-Pierre	06.33.32.17.14
Logistique US Argenton :	ROULET Philippe	06.68.87.83.23
Logistique VCCT :	SUIRE Lilian	06.88.75.08.49
Médecin :	Dr MONTOUX Michel	06.80.06.55.74



PALMARÈS DES ÉPREUVES DU VCCT

"SOUVENIR ROUSSE-PERRIN"

2010	1 ^{er} PERROCHEAU (CA Civray)	2 ^e DAMIENS (Océane-Cycle Poitevin)	3 ^e BROUSSE (Océane-Cycle Poitevin)
2011	1 ^{er} PLOUHINEC (Team Véranda Rideau)	2 ^e CLAIN (Tours Agglo 37)	3 ^e PERROCHEAU (CA Civray)
2012	1 ^{er} DAENINCK (CC Nogent-sur-Oise)	2 ^e SARTIS (Océane-Cycle Poitevin)	3 ^e MOULIN (Vélophile Naintréenne)
2013	1 ^{er} RACAULT (VS Chartres)	2 ^e PERROCHEAU (A. PO. GÉ.)	3 ^e NADON (A.PO.GÉ.)
2014	1 ^{er} MOUJIN (Océane-Top 16)	2 ^e DELPECH (Entente Sud-Gascogne)	3 ^e POLUS (A.PO.GÉ.)
2015	1 ^{er} DELETANG (Océane-Top 16)	2 ^e SINNER (Armée de Terre)	3 ^e BREBANT (CS Dammarie-les-Lys)
2016	1 ^{er} MALDONADO (HP BTP Auber 93)	2 ^e GAREL (CC Nogent-sur-Oise)	3 ^e MILANI (Zalf Euromobil)
2017	1 ^{er} RAID (VCC Rouen 76)	2 ^e LEVEAU (Roubaix Lille Métropole)	3 ^e MALDONADO (HP BTP Auber 93)
2018	1 ^{er} VAN NIEKERK Morne (Sud Ouest Cyclisme Formation)	2 ^e BOUCHARD Geoffrey (CR4C Roanne)	3 ^e GUILLEMOT Frédéric (Côtes d'Armor Cycl. Marie Morin)



Départ du Souvenir ROUSSE-PERRIN 2018

EPREUVE DU SOUVENIR ROUSSE-PERRIN 2019

FORMALITES D'ACCUEIL

Date de l'épreuve	Samedi 2 Mars
Epreuve	17^e Souvenir Rousse-Perrin
Départ	LA TRIMOUILLE (86)
Arrivée	SAINT-SAVIN (86)
Permanence	Samedi 2 Mars de 9h à 11h15 Salle des Fêtes (Côté Gymnase) Route de Journet 86290 LA TRIMOUILLE
Réunion des directeurs sportifs	Samedi 2 Mars de 11h à 11h30 Salle des Fêtes (Côté Gymnase) Route de Journet 86290 LA TRIMOUILLE

GÉNÉRALITÉS

BADGES

Ouvrant droit à la ligne d'arrivée :

ORGANISATION, PRESSE, OFFICIEL, JURY

N'ouvrant pas droit à la ligne d'arrivée :

INVITE et autres badges

BANDEAU VÉHICULES

Tous les véhicules de course, suiveurs, presse et organisation doivent être munis d'un pare-soleil officiel :

« **OFFICIEL SOUVENIR ROUSSE PERRIN 2019** »

EN CAS D'URGENCE (IN CASE OF EMERGENCY)

Directeur de Course : **Lilian SUIRE**

 **06.88.75.08.49**

10 Allée des Marronniers – 86290 LA TRIMOUILLE

lisuire.vcct@orange.fr

Hôpitaux / Hospitals:



Châteauroux 02.54.29.60.00

Le Blanc 02.54.28.28.28

Limoges 05.55.05.55.55

Montmorillon 05.49.83.83.83

Poitiers 05.49.44.44.44

LES OFFICIELS 2019

Comité d'honneur

Alain ROUSSET	Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Reine-Marie WASZAK	Conseillère Régionale Nouvelle Aquitaine
Jean-Michel CLÉMENT	Député de la Vienne
Yves BOULOUX	Sénateur de la Vienne
Bruno BELIN	Président du Conseil Départemental de la Vienne
Guillaume DE RUSSÉ	Président Délégué du Conseil Départ. de la Vienne
Florence PETIPEZ	Vice-Présidente CD 36, Commission des Sports
Gérard BLONDEAU	Conseiller Départemental de l'Indre
Françoise PERROT	Conseillère Départementale de l'Indre
Pascale GUITTET	Vice-Présidente du CD 86, Commission des Sports
Marie-Renée DESROSES	Vice-Présidente du CD 86
Brigitte ABAUX	Conseillère Départementale de la Vienne
Jean-Marie ROUSSE	Maire de Saint-Savin
Richard KRZYZELEWSKI	Maire de La Trimouille

Président d'Honneur du Vélo Club Cantonal Trimouillais (VCCT)

Gérard SUIRE

Président VCCT

Lilian SUIRE

Directeurs Épreuve

Lilian SUIRE, Denis CLEMENT

Vice-Présidents

Maurice MARLAUD, Pierre LHUILLIER

Secrétariat Général

Yannick BIGAUD

Trésorerie Générale

Véronique JOYEUX

Invités Parc Auto

Jean- Marie RIBARDIERE, André ANTIGNY

Responsable Villages Partenaires

Francis MERCIER

Informatique, Permanence, Classements

Frédéric LAFARGUE (CDF DRAG), Jean-Pierre AUDARD

Photo Finish

STS

Protocoles

Denis CLEMENT, Francis MERCIER

Structures Contrôles Anti-Dopage

Michel TARTARIN, Jean-Charles DEVILLE, Philippe ROULET

Responsable Presse

Yannick BIGAUD

Restauration

Brigitte & Christian CHARLES, Dany & Jacky LIONNET

Président du Jury

Pas connu

Membres du Jury

Pas connus

Juge à l'arrivée

Pas connu

Arbitres motos

Pas connus

Arbitre Balai

Marie-France GODINEAU

Service Médical

Dr Michel MONTOUX

Fatima DUPUIS

Ambulance FRUCHON

Radio Tour

Henri PECQUENARD

Ouverture course

Franck BOUILLAUD

Sécurité

Référent sécurité : André ANTIGNY

Responsables motos

Stanislas DAVID, Daniel SOUBISE

Service d'Ordre

Gendarmerie Nationale

Moto Info

Jean-Louis BIGAUD

Car Balai

Cycle Poitevin

Speakers

Rémi FILLON, Joël MARTIN

Photographes

Claudine MERCIER, Yves ROCHER

Alix BERTIN, Christelle PELLETIER

Village Départ

Philippe ROULET, Jacky SAUZIN,

Bernard CHARBONNIER,

Jean-Louis LHOMMALABONNE, Gérard CHEZEAUX

Village Arrivée

Francis MERCIER, Jean-Pierre CARION, Michel TARTARIN,

Agnès BIQUET, Jean-Jacques BONNAL, Rémi COURTOIS

Responsables Matériel

Jean-Pierre CARION, Michel TARTARIN



Passage du Souvenir ROUSSE-PERRIN 2018
à Saint-Pierre-de-Maillé.

LES DOTATIONS DE L'ÉPREUVE

640 euros - 20 prix

1 ^{er}	126 €	11 ^{ème}	11 €
2 ^{ème}	98 €	12 ^{ème}	9 €
3 ^{ème}	78 €	13 ^{ème}	9 €
4 ^{ème}	64 €	14 ^{ème}	9 €
5 ^{ème}	52 €	15 ^{ème}	8 €
6 ^{ème}	44 €	16 ^{ème}	8 €
7 ^{ème}	35€	17 ^{ème}	8 €
8 ^{ème}	29 €	18 ^{ème}	8 €
9 ^{ème}	20 €	19 ^{ème}	6 €
10 ^{ème}	12 €	20 ^{ème}	6 €

CHALLENGE DU MEILLEUR GRIMPEUR

165 euros - 5 prix

1 ^{er}	50€
2 ^{ème}	40€
3 ^{ème}	30€
4 ^{ème}	25 €
5 ^{ème}	20 €

CHALLENGE DES POINTS CHAUDS

165 euros - 5 prix

1 ^{er}	50€
2 ^{ème}	40€
3 ^{ème}	30€
4 ^{ème}	25 €
5 ^{ème}	20 €

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

1 ^{er}	70€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

JUNIOR 1

1 ^{er}	30€
2 ^{ème}	20€

IMPORTANT :

La présence de l'ensemble des coureurs récompensés est obligatoire aux protocoles des arrivées.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

ASSURANCE ACCIDENT

Tous les véhicules devront être assurés pour le risque d'accident au tiers, pour toutes les personnes transportées, et pour toutes dégradations matérielles. Le VCCT décline toute responsabilité pour tout accident dont les pilotes pourraient être responsables ou victimes. En cas d'accident survenu sur le parcours pendant l'épreuve, les responsables voudront bien en aviser la permanence dans les 24 h.

À L'ATTENTION DU SERVICE D'ORDRE

Seuls les véhicules munis d'un pare-soleil « OFFICIEL SOUVENIR ROUSSE-PERRIN 2019 » pourront circuler sur l'épreuve et dans le sens de la course uniquement.

Les véhicules autorisés à franchir la ligne d'arrivée sont : ORGANISATION, PRESSE, OFFICIEL, JURY.

RAPPEL

Conformément au règlement en vigueur, tous les véhicules doivent rouler en feux de croisement.

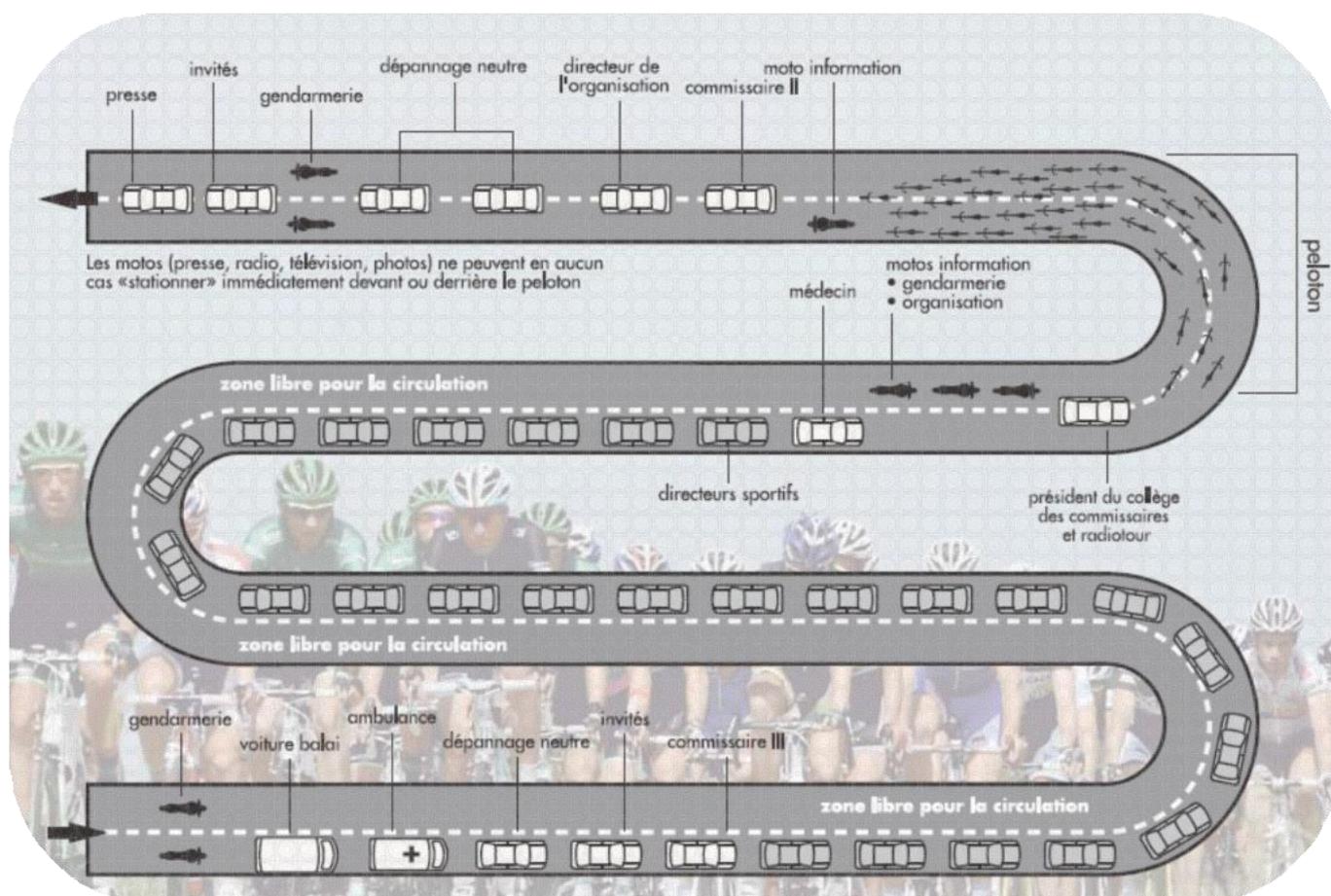
Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tout le monde (conducteurs et passagers).

L'usage du téléphone portable pour le chauffeur est strictement interdit.

À L'ECHELON COURSE

Conformément au règlement en vigueur, tous les pilotes des véhicules (voitures et motos) doivent être licenciés FFC pour la saison 2019.

LE SCHÉMA DE COURSE



LE VCTT VOUS PRÉSENTE

LE 17^e SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN"

SOUS LE PARRAINAGE DE :



Samedi 2 Mars 2019

17^e SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN"

Course Cycliste FFC Nationale Juniors Hommes en ligne FFC 1.14

Épreuve en ligne de 115,4 km

Départ : **LA TRIMOUILLE** (Route de Journet)
Arrivée : **SAINT-SAVIN** (Avenue du Général de Gaulle)

Club Organisateur : **VELO CLUB CANTONAL TRIMOULLAIS**
8 Place de la Mairie – 86290 LA TRIMOUILLE

Responsable Organisation : **Lilian SUIRE**
10 Allée des Marronniers – 86290 LA TRIMOUILLE
Tél : 06 88 75 08 49
Mail : lisuire.vcct@orange.fr

Engagements par internet : www.ffc.fr
(Clôture le 27 Février 2019)



Passage du Souvenir ROUSSE-PERRIN 2018 - Avenue Charles de Gaulle à SAINT-SAVIN

17^e SOUVENIR "ROUSSE-PERRIN"
LA TRIMOUILLE – SAINT-SAVIN

LISTE DES OPÉRATIONS DE DÉPART
LA TRIMOUILLE (86)

Samedi 2 Mars 2019 : **LA TRIMOUILLE 86290**
Lieu : Salle des Fêtes - Route de Journet

Organisation Sportive :

=> Permanence / Secrétariat : Salle des Fêtes – Côté Gymnase (Route de Journet) **FLECHAGE VERT**

☎ 06.83.32.15.22 (Y. BIGAUD)

Heure d'ouverture : **9h à 11h15**

=> Contrôle des licences, Remise des dossards et plaques de cadres : (équipes et coureurs individuels) **FLECHAGE ORANGE**

Heure d'ouverture : **9h15 à 10h45**
(Confirmation à la suite de la liste des partants)

=> Réunion des Directeurs Sportifs avec l'Organisation et le Jury des Arbitres :

Heure : **11h à 11h30** Salle des Fêtes – Côté Gymnase (Route de Journet)

=> Distribution de la liste définitive des partants :

Heure : **11h30**

=> Signature et Présentation des équipes sur le podium du Village Départ : Route de Journet

(Les Coureurs sont priés de se présenter en équipes par ordre de dossards pour l'émargement au podium situé dans la Salle des Fêtes)

Heure : **12h00 à 12h40**

FLECHAGE BLEU

=> Contrôle des braquets : Parking Salle des Fêtes

Heure : **12h40**

=> Rassemblement et Appel des coureurs : Arche de Départ (Route de Journet)

Heure : **12h50**

=> Départ fictif : **LA TRIMOUILLE** (Route de Journet) pour un tour neutralisé de 1,7 km jusqu'à la Mairie de La Trimouille

Heure : **13h00**

=> Départ réel : **LA TRIMOUILLE** (Place de la Mairie)

Heure : **13h05**

Organisation Logistique :

=> Pose des récepteurs radios par RCSV au parking officiel : **8h00** **SAINT-SAVIN**, Atelier COMC

=> Accueil des suiveurs, chauffeurs, pilotes, invités : **9h30** **LA TRIMOUILLE** (Village Départ, Route de Journet)

=> Ouverture du village : **9h30**

=> Réunion des pilotes et chauffeurs : **10h00** Salle des Fêtes (Côté Gymnase)

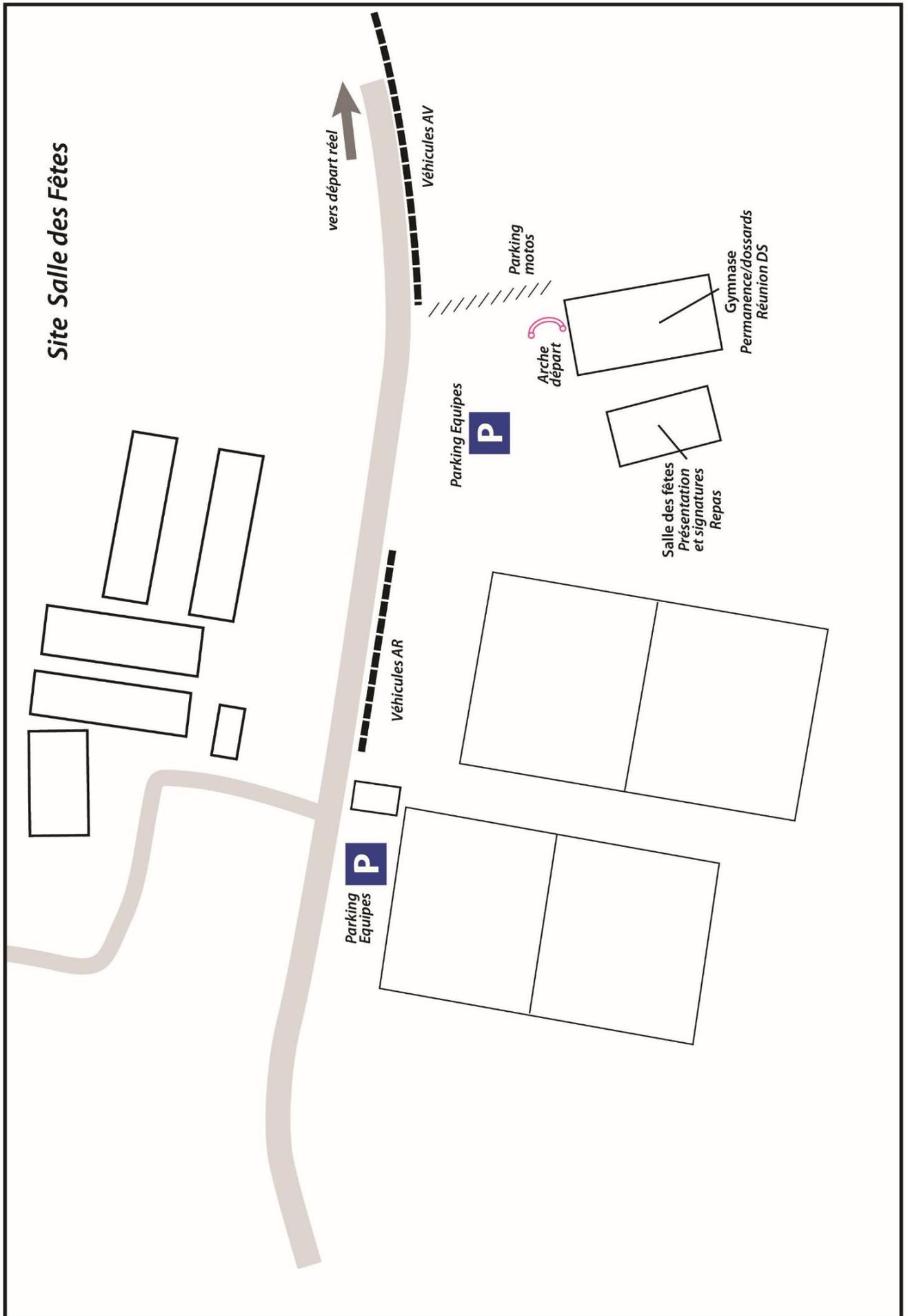
=> Restauration des suiveurs : **10h00 à 12h00** Salle des Fêtes

=> Mise en place des véhicules « Course » : **12h15 à 12h25**

=> Départ Fictif de l'épreuve : **13h00** **LA TRIMOUILLE** (Route de Journet)

=> Départ Réel : **13h05** **LA TRIMOUILLE** (Place de la Mairie)

PLAN DÉPART - LA TRIMOUILLE (samedi 2 mars 2019)



Samedi 2 Mars 2019
17^e SOUVENIR ROUSSE-PERRIN
LA TRIMOUILLE (Vienne) – SAINT-SAVIN (Vienne)

Points Spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 115,4 km Epreuve Cycliste Fédérale Juniors Catégorie 1.14	Heures de passages		
		Partiel	Parcouru	A parcourir		Horaires à 40 km/h	Horaires à 38 km/h	Dernier coureur
DJ VD			0	115,4	LA TRIMOUILLE (Salle des Fêtes, Route de Journet) Lieu de Rassemblement Appel : Salle des Fêtes (Route de Journet) Départ Fictif pour Tour de Présentation par : Route de Journet – Avenue de la Liberté – Route de Montmorillon – Rue Octave Bernard – Rue du Docteur Gobillot – Rue du Général de Gaulle – Place de la Mairie (1,7 km neutralisé) Départ Réel : Place de la Mairie de La Trimouille Rue de la Liberté – Route de Journet – D121	12h50 13h00	12h50 13h00	
DJ RE DJ ID	PC 1	5,3	5,3	110,1	JOURNET (1^e fois) Rue de la Nougeraie – Place Saint-Martin – Avenue de la Gare – D33 – Carrefour D33/D727 – D33	13h13	13h14	13h14
DJ RE DJ VD	PC 2	3,8	9,1	106,3	SAINT-LEOMER (1^e fois) Rue des Chaumettes – Rue de la Creuzette – VO – Carrefour VO/D727 – D727 – Le Chambord	13h19	13h20	13h20
DJ RE DJ ID	MG 1	4,3	13,4	102	LA TRIMOUILLE (2^e fois) D727 – Route de Montmorillon – Carrefour D727/D121B – D121B – Avenue de la Liberté – D121B – Carrefour D121B/D121 – D121	13h25	13h27	13h28
DJ RE DJ ID	PC 3	5,8	19,2	96,2	JOURNET (2^e fois) Rue de la Nougeraie – Place Saint-Martin – Avenue de la Gare – D33 – Carrefour D33/D727 – D33	13h34	13h36	13h37
DJ RE DJ VD	PC 4	3,8	23	92,4	SAINT-LEOMER (2^e fois) Rue des Chaumettes – Rue de la Creuzette – VO – Carrefour VO/D727 – D727 – Le Chambord	13h40	13h42	13h44
DJ RE DJ ID	MG 3	4,4	27,4	88	LA TRIMOUILLE (3^e fois) D727 – Route de Montmorillon – Carrefour D727/D121B – D121B – Avenue de la Liberté – D121B – Carrefour D121B/D121 – D121	13h47	13h49	13h51
DJ RE DJ ID	MG 4	5,8	33,2	82,2	JOURNET (3^e fois) Rue de la Nougeraie – Place Saint-Martin – Avenue de la Gare – D33 – Carrefour D33/D727 – D33	13h55	13h58	14h01
DJ RE DJ VD	PC 5	3,8	37	78,4	SAINT-LEOMER (3^e fois) Rue des Chaumettes – Rue de la Creuzette – VO – Carrefour VO/D727 – D727 – Le Chambord	14h01	14h04	14h07
DJ VD DJ RE	MG 5	4,4	41,4	74	LA TRIMOUILLE (4^e fois) D727 – Route de Montmorillon – Rue Octave Bernard – Rue Victor Hugo – Route de Bélâbre – D727 – Carrefour D727/D32 – D32	14h06	14h09	14h10
DJ RE DJ ID	PC 7	8,1	49,5	65,9	LIGLET Route de Fontmorond – Place de la Mairie – Grande Rue – D32 – Route du Pré des Gardes – D32 – Carrefour D32/VO – D32 – Jemelle – Carrefour D32/D675 – D32	14h20	14h24	14h28
DJ RE DJ VD	PC 8	8,1	49,5	65,9	BETHINES D32 – Rue de la Fontaine – Rue du Salleron – D32 – Carrefour D32/D32B – Vrassac – D50 – Carrefour D50/D53C – D53C – Carrefour D53C/D53 – D53 – Puychevrier – D53 – La Morellerie – D53	14h35	14h39	14h47
DJ RE DJ VD	PC 9	10	59,5	55,9				

DJ : Drapeau Jaune
MG : Meilleur Grimpeur

DD : Descente Dangereuse
PC : Point Chaud

ID : Ilot Directionnel
RE : Route Etroite

PE : Pont Etroit
VD : Virage Dangereux

PN : Passage à Niveau
RP : Rond-Point

Points Spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 115,4 km Epreuve Cycliste Fédérale Juniors Catégorie 1.14	Heures de passages		
		Partiel	Parcouru	A parcourir		Horaires à 40 km/h	Horaires à 38 km/h	Dernier coureur
DJ VD	PC 10	11,3	70,8	44,6	MERIGNY Route de Puychevrier – Carrefour D53/D27A – D27A – Route de Saint-Savin – D27A – La Vigne des Meuniers – D27A – D136 – Linier – Carrefour D136/D5 – D5 – Carrefour D5/D136A – D136A	14h52	14h57	15h04
		6,1	76,9	38,5	NALLIERS (1^{er} fois) Rue de la Chapelle – Carrefour D136A/D136 – D136A – Rue Guy Lejeune – Carrefour D136A/D11 – D11	15h01	15h06	15h15
DJ PE		0,7	77,6	37,8	Entrée Circuit D11 – Route de Saint-Savin – Roussac – D11	15h02	15h08	15h16
	MG 6	3,3	80,9	34,5	SAINT-SAVIN (1^{er} fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Rond-Point du Square – Place de la Gassotte – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Avenue du Général de Gaulle	15h06	15h12	15h20
DJ ID		1,6	82,5	32,9	SAINT-SAVIN (1^{er} passage sur la ligne) Avenue du Général de Gaulle – Carrefour D11G /VO – VO – Carrefour VO/VO – VO	15h08	15h15	15h23
DJ RE DJ RE	MG 7	6	88,5	26,9	NALLIERS (2^e fois) Route de Paizay – Route de Saint-Savin – D11 – Roussac – D11	15h17	15h24	15h33
DJ VD	MG 8	3,2	91,7	23,7	SAINT-SAVIN (2^e fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Rond-Point du Square – Place de la Gassotte – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Avenue du Général de Gaulle	15h21	15h29	15h38
DJ ID		1,5	93,2	22,2	SAINT-SAVIN (2^e passage sur la ligne) Avenue du Général de Gaulle – Carrefour D11G /VO – VO – Carrefour VO/VO – VO	15h24	15h32	15h41
DJ RE DJ RE	MG 9	6,4	99,6	15,8	NALLIERS (3^e fois) Route de Paizay – Route de Saint-Savin – D11 – Roussac – D11	15h34	15h42	15h51
DJ VD	MG 10	3,2	102,8	12,6	SAINT-SAVIN (3^e fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Rond-Point du Square – Place de la Gassotte – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Avenue du Général de Gaulle	15h39	15h47	15h57
DJ ID		1,5	104,3	11,1	SAINT-SAVIN (3^e passage sur la ligne) Avenue du Général de Gaulle – Carrefour D11G /VO – VO – Carrefour VO/VO – VO	15h42	15h49	15h59
DJ RE DJ RE	MG 11	6,4	110,7	4,7	NALLIERS (4^e fois) Route de Paizay – Route de Saint-Savin – D11 – Roussac – D11	15h51	15h59	16h10
DJ VD		3,2	113,9	1,5	SAINT-SAVIN (4^e fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Rond-Point du Square – Place de la Gassotte – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Avenue du Général de Gaulle	15h56	16h05	16h15
DJ D		1,5	115,4	0	SAINT-SAVIN (Arrivée)	15h58	16h07	16h17

DJ : Drapeau Jaune
MG : Meilleur Grimpeur

DD : Descente Dangereuse
PC : Point Chaud

ID : Ilot Directionnel
RE : Route Etroite

PE : Pont Etroit
VD : Virage Dangereux

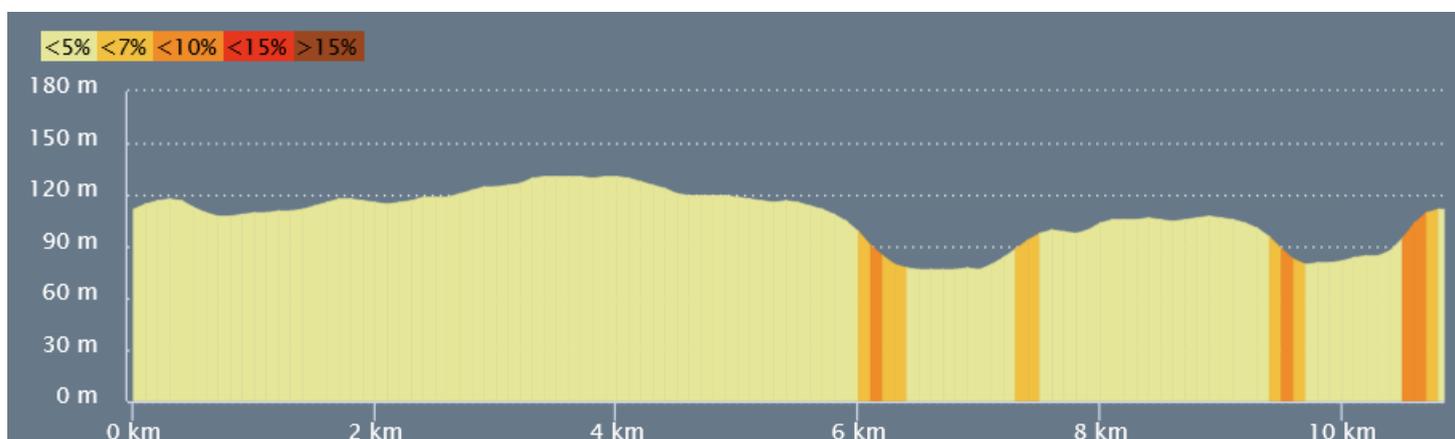
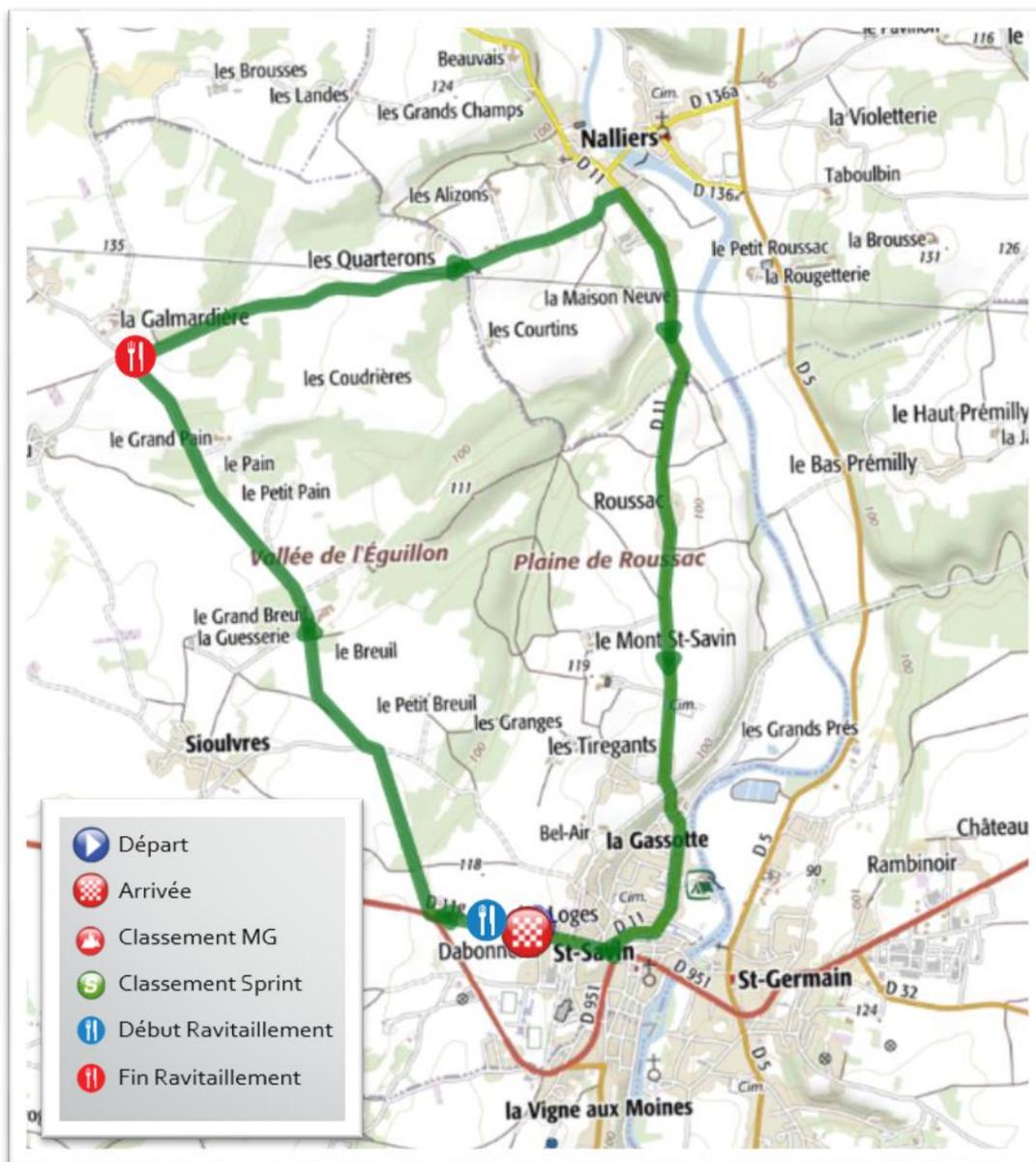
PN : Passage à Niveau
RP : Rond-Point



Passage du Souvenir ROUSSE-PERRIN 2018 – Rue de l'Abbaye à SAINT-SAVIN

CIRCUIT FINAL

LA TRIMOUILLE (Vienne) – SAINT-SAVIN (Vienne)



17^e SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN" (LA TRIMOUILLE - SAINT-SAVIN)

LISTE DES OPÉRATIONS D'ARRIVÉE SAINT-SAVIN (86)

- => Entrée sur le Circuit Final du Souvenir "Rousse - Perrin" : 15h02 à Nalliers
- => Premier Passage sur la ligne d'arrivée : 15h08
- => Deuxième Passage sur la ligne d'arrivée : 15h24
- => Troisième Passage sur la ligne d'arrivée : 15h42
- => Arrivée de l'épreuve prévue vers : 15h58 (à 40 km/h de moyenne)
- => Cérémonie protocolaire sur le camion podium : 16h10 à 16h50

Début **10 minutes** après l'arrivée avec remise des gerbes, trophées, coupes et écharpes, en présence des différents partenaires et personnalités. Les coureurs suivants sont attendus en tenue sportive, **le plus rapidement**, sur le podium :

- LES LAUREATS DE L'ÉPREUVE :
- le 1^{er} (Souvenir Dominique ROUSSE)
 - le 2^e
 - le 3^e
 - le Meilleur Grimpeur (Souvenir ROUSSE-PERRIN)
 - le Meilleur Sprinter (Points chauds) (Souvenir Paul CHASSAT)
 - le Meilleur Junior 1
 - la Meilleure Équipe
 - le Meilleur Junior de la région Nouvelle Aquitaine
 - le Meilleur Junior de la Vienne
 - le lauréat du Challenge Junior

- => Permanence : Mairie de Saint-Savin (Salle du Conseil, 2 Place de la Libération)
Organisation et réception des équipes

Heure d'ouverture : 15h00

- => Salle des Arbitres (classements) : Mairie de Saint-Savin (Salle du Conseil, 2 Place de la Libération)
☎ : 06.83.32.15.22 (Y. BIGAUD)

FLECHAGE VERT

Heure d'ouverture : 15h00

- => Vestiaires : Gymnase de Saint-Savin (13 Rue Prosper Mérimée 86310 SAINT-SAVIN)

Heure d'ouverture : 15h00

FLECHAGE JAUNE

- => Communiqué des résultats : Mairie de Saint-Savin (2 Place de la Libération)

www.stsport.fr

- => Contrôle médical (pour les coureurs concernés) : Gymnase de Saint-Savin (13 Rue Prosper Mérimée 86310 SAINT-SAVIN)

☎ : 06.68.87.83.23 (P. ROULET)

Heure : de suite après l'arrivée du dernier concurrent

FLECHAGE ROSE

- => Classements : Podium, puis officialisation par les arbitres à la permanence

- => Salle de Presse : Mairie de Saint-Savin (Salle du Conseil, 2 Place de la Libération)

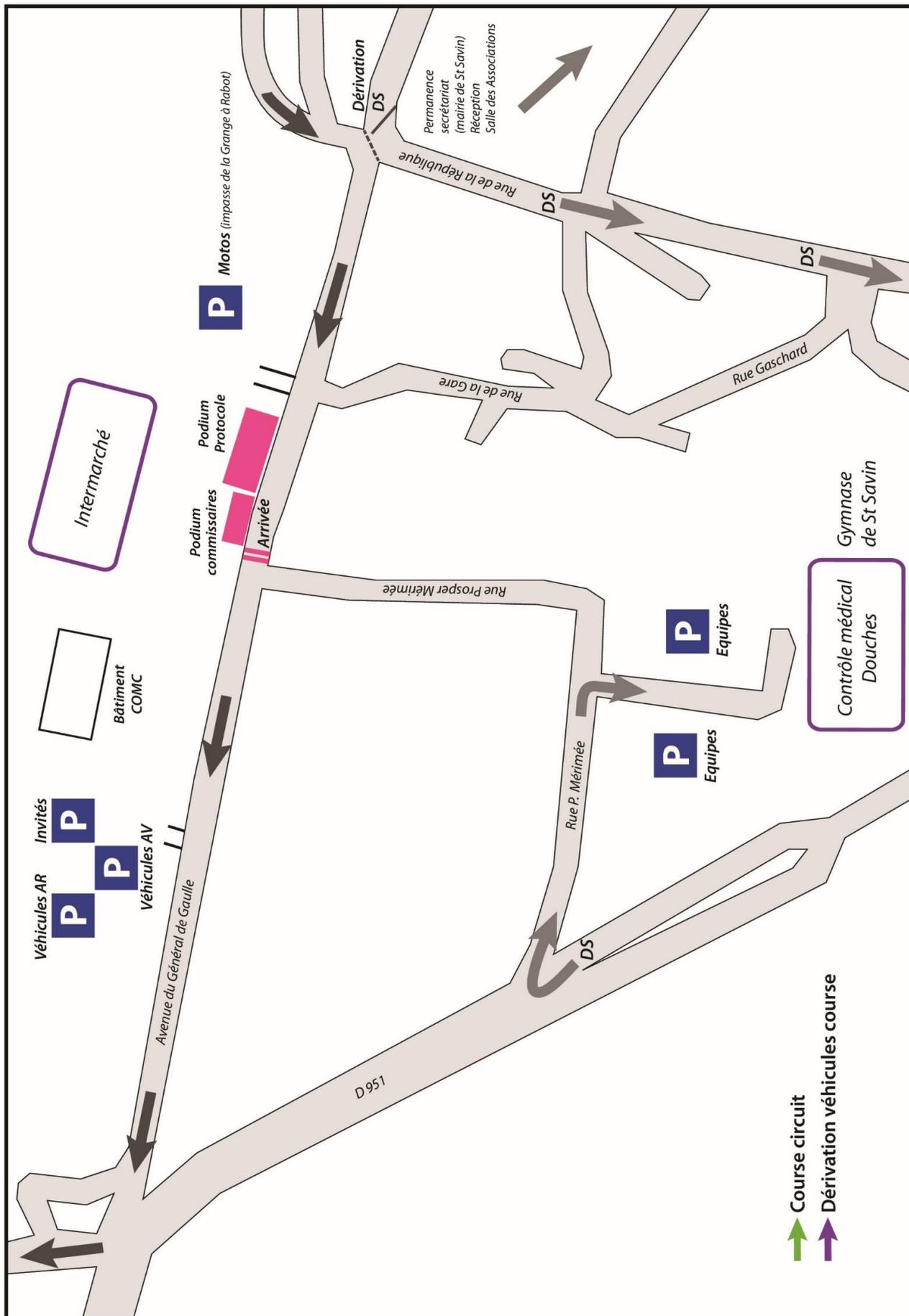
☎ : 06.83.32.15.22 (Y. BIGAUD)

- => Permanence matériel : Véhicule : Fourgon Brugier

- => Réception du Souvenir "Rousse - Perrin" : **SAINT-SAVIN**, Salle des Associations, à partir de 18h00 (Vin d'honneur)

- => Repas : **LA TRIMOUILLE**, Salle des Fêtes, Route de Journet, à partir de 19h30

PLAN D'ARRIVÉE - SAINT SAVIN (samedi 2 mars 2019)



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Souvenir "ROUSSE-PERRIN"

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Souvenir "ROUSSE-PERRIN" est organisé par le Vélo Club Cantonal Trimouillais, dont le siège social est au 8 Place de la Mairie 86290 LA TRIMOUILLE, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute le samedi 2 Mars 2019.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégories : Hommes Juniors. Elle est inscrite au calendrier Élite FFC en Classe 1.14.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement de la FFC, l'épreuve est ouverte à titre individuel ou aux équipes suivantes : Equipes Juniors françaises, autres clubs français non labellisés, clubs ou sélections étrangères (maximum 4 équipes).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs partants est limité à 200. Les engagements peuvent se faire par équipes ou individuellement et doivent être parvenus à l'organisateur avant le 27 Février 2019, à l'adresse suivante : Lilian SUIRE, 10 Allée des Marronniers, 86290 LA TRIMOUILLE.

L'engagement est de 8 € par coureur.

ARTICLE 4 – PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le **samedi 2 Mars 2019 de 9h à 11h15** à la salle des fêtes de LA TRIMOUILLE, route de Journet (86290).

La confirmation des partants et le retrait des dossards pour les responsables d'équipes et les coureurs individuels se font à la permanence (salle des fêtes) de **9h00 à 10h45 le samedi 2 Mars 2019**.

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Jury des Arbitres, est fixée à **11h le samedi 2 Mars 2019** et aura lieu salle des fêtes de LA TRIMOUILLE.

ARTICLE 5 – OPÉRATIONS DE DÉPART

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes est fixé sur le parking de la salle des fêtes à LA TRIMOUILLE (86290).

Les coureurs devront signer la feuille de départ entre **12h00 et 12h40** sur le podium de la salle des fêtes.

Ils devront se présenter à la signature par équipes complètes. Chaque équipe sera présentée au public par les speakers officiels de l'épreuve.

Le contrôle des braquets sera effectué à **12h40** avant l'appel sur la ligne (Parking de la Salle des Fêtes). Pour rappel, le braquet maximal autorisé est **7,93**.

Le rassemblement et l'alignement des coureurs (appel) s'effectueront à partir de **12h50** (ligne de départ : Entrée du Village départ, sous l'arche, parking salle des fêtes).

Le départ fictif est prévu à **13h00** et sera effectué parking de la salle des fêtes de LA TRIMOUILLE, Route de Journet (sous l'arche).

Le départ réel arrêté est prévu à **13h05** et sera effectué Place de la Mairie à LA TRIMOUILLE, après 1,7 km neutralisé.

ARTICLE 6 – RADIO-TOUR

Les informations course (Radios RCSV) seront émises par la fréquence **157,5550 MHz**.

ARTICLE 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par AC Châtelleraut et RCSV.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures de dépannage.

ARTICLE 8 – INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'Article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENTS (2 zones)

La première zone de ravitaillement est prévue au km 51,5 (sortie de Liglet) jusqu'au km 59,5 (entrée de Béthines).

La deuxième zone de ravitaillement est prévue au km 77,6 (sortie de Nalliers) jusqu'au km 83 (Sortie Saint-Savin).

ARTICLE 10 – DÉRIVATION (Rue de la République – SAINT-SAVIN)

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les **véhicules des directeurs sportifs à 500 mètres avant la ligne d'arrivée**, ces voitures sont dérivées à gauche (Rue de la République) et stationneront ensuite au parking Equipes situé Rue Prosper Mérimée.
Pour information, les vestiaires/douches sont au Gymnase (Rue Prosper Mérimée) (voir plan site d'arrivée).

Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants :

- Voiture Ouvreuse
- Direction de l'Organisation
- Arbitres
- Médecin Officiel
- Directeur Sportif du vainqueur s'il arrive détaché avec au moins une minute d'avance (Article 2.3.006 du règlement UCI)
- Véhicule Balai
- Motos.

Un autre parking est prévu après la ligne pour tous les véhicules d'organisation sauf les clubs.

ARTICLE 11 – DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury des Arbitres, en consultation avec l'Organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de **10 minutes du peloton principal**, doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement individuel
- un classement des MG
- un classement des PC
- un classement par équipes.

Les classements des MG et des PC sont établis par addition de points (voir réglementation MG et PC). En outre, les lauréats devront terminer l'épreuve. En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e et 3^e; le cas échéant, de la meilleure place obtenue lors du dernier MG ou PC disputé.

Le classement par équipes se fait par l'addition des 3 meilleures places des coureurs d'une même équipe (Article 2.3.044 du règlement FFC).

ARTICLE 13 – PRIX

Les prix suivants sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème FFC, s'élèvera à 640 € répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel
- la dotation de l'épreuve pour le classement des MG s'élèvera à 165 € répartis entre les 5 premiers
- la dotation de l'épreuve pour le classement des PC s'élèvera à 165 € répartis entre les 5 premiers
- la meilleure équipe sur 3 coureurs au cumul des places recevra une dotation de 150 €
- la dotation de l'épreuve pour les meilleurs Juniors 1 s'élèvera à 50 € répartis entre les 2 premiers.

Le total des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 1170 €.

ARTICLE 14 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au Gymnase de Saint-Savin, Rue Prosper Mérimée (Tél. : 06.68.87.83.23 – Philippe Roulet).

ARTICLE 15 – PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. **Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée :**

- **le 1^{er} (Souvenir Dominique ROUSSE)**
- **le 2^e**
- **le 3^e**
- **le Meilleur Grimpeur (Souvenir ROUSSE-PERRIN)**
- **le Meilleur Sprinter (PC) (Souvenir Paul CHASSAT)**
- **le Meilleur Junior 1**
- **la Meilleure Équipe**
- **le Meilleur Junior de la région Nouvelle Aquitaine**
- **le Meilleur Junior de la Vienne**
- **le lauréat du Challenge Junior.**

ARTICLE 16 – PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE MEILLEUR GRIMPEUR

1 – Les endroits qui compteront pour le Challenge Meilleur Grimpeur seront matérialisés par des panneaux ainsi qu’au sol : **MG**

(pancarte publicitaire à l’endroit du classement)

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 1 point au troisième.

En cas d’ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e, 3^e ; le cas échéant, de la meilleure place obtenue lors du dernier sprint disputé.

2 – Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 11 meilleurs grimpeurs sélectionnés.

3 – Les lauréats devront terminer l’épreuve.

CLASSEMENTS	KM	COMMUNES
MG 1	12,7	JOURNET - Côte du Chambord
MG 2	14,7	LA TRIMOUILLE – Stade (2 ^e fois)
MG 3	26,7	JOURNET - Côte du Chambord
MG 4	28,7	LA TRIMOUILLE – Stade (3 ^e fois)
MG 5	40,7	JOURNET - Côte du Chambord
MG 6	78,8	NALLIERS - Côte de La Porcherie (1 ^{ère} fois)
MG 7	82	SAINT-SAVIN (1 ^{er} passage ligne d'arrivée)
MG 8	89,6	NALLIERS - Côte de La Porcherie (2 ^e fois)
MG 9	92,7	SAINT-SAVIN (2 ^e passage ligne d'arrivée)
MG 10	100,7	NALLIERS - Côte de La Porcherie (3 ^e fois)
MG 11	103,8	SAINT-SAVIN (3 ^e passage ligne d'arrivée)



Souvenir ROUSSE-PERRIN 2018

RÈGLEMENT DU CHALLENGE DES POINTS CHAUDS (PC)

1 – Les endroits qui compteront pour le Challenge des Points Chauds (PC) seront matérialisés par des panneaux ainsi qu’au sol : **PC**

(Pancarte publicitaire à l’endroit du Sprint)

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 1 point au troisième.

En cas d’ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e, 3^e ; le cas échéant, de la meilleure place obtenue lors du dernier sprint disputé.

2 – Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 10 PC sélectionnés.

3 – Les lauréats devront terminer l’épreuve.

CLASSEMENTS	KM	COMMUNES
PC 1	5,9	JOURNET – Salle des Fêtes (1 ^{ère} fois)
PC 2	9,1	SAINT-LEOMER – Panneau d’entrée (1 ^{ère} fois)
PC 3	19,8	JOURNET – Salle des Fêtes (2 ^e fois)
PC 4	23	SAINT-LEOMER – Panneau d’entrée (2 ^e fois)
PC 5	33,8	JOURNET – Salle des Fêtes (3 ^e fois)
PC 6	37	SAINT-LEOMER – Panneau d’entrée (3 ^e fois)
PC 7	43,1	LA TRIMOUILLE - Champ de Foire (4 ^e fois)
PC 8	49,5	LIGLET – Entrée du bourg
PC 9	60,8	BETHINES – Place de l’Eglise
PC 10	70,9	MERIGNY – Face au stade



Morne Van Niekerk, Vainqueur Souvenir ROUSSE-PERRIN 2018

RÈGLEMENT DU CHALLENGE JUNIOR 2019

Article 1

En 2019, et dans le but de promouvoir le cyclisme de haut niveau juniors, le Vélo Club Cantonal Trimouillais et l'Avenir Cycliste Châtelleraudais organisent le 1^{er} Challenge National Juniors, disputé sur 2 épreuves « Fédérales Juniors » d'un jour (classe 1.14).

Article 2

Les épreuves retenues sont :

- ♦ Samedi 2 Mars 2019 : 17^e Souvenir Rousse – Perrin
- ♦ Dimanche 10 Mars 2019 : 19^e Trophée de la Ville de Châtelleraut (Finale).

Article 3

Ce Challenge Juniors comprend 2 classements bien distincts :

- ♦ Un classement individuel,
- ♦ Un classement par équipes.

Ce Challenge prend en compte les points acquis sur les 2 épreuves citées ci-dessus.

Article 4

Pour le Challenge Juniors « individuel » :

- le classement général individuel s'établit par l'addition de points obtenus par chaque coureur, sur les 2 épreuves,
- le vainqueur sera celui qui aura réalisé le plus grand total de points à l'issue des 2 épreuves.

En cas d'ex-aequo, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de premières places, puis le cas échéant de deuxièmes et de troisièmes. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement du deuxième jour qui les départage.

Seuls les coureurs et les équipes qui participeront aux deux épreuves pourront prétendre à ce Challenge Juniors.

Article 5

Le classement par équipes s'effectue à partir du classement général individuel calculé à l'issue des 2 épreuves.

Celui-ci s'établit par l'addition des points acquis par les trois meilleurs coureurs de chaque équipe.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points (sur 3 hommes) sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, le club ayant le mieux classé un de ses coureurs à l'issue de la finale sera déclaré vainqueur.

Article 6

Pour ce Challenge, le barème sur chaque épreuve est le suivant :

40, 32, 29, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point(s) aux 30 premiers coureurs classés sur chaque épreuve.

Article 7

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement, se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné ne pourront en aucun cas être attribués à un autre coureur.

Article 8

L'organisation prévoit un podium pour le bon déroulement du protocole du Challenge Juniors. D'ailleurs, à l'issue de chaque épreuve, le vainqueur et les leaders des classements « individuel » doivent se présenter, **en tenue cycliste**, au podium protocolaire pour y recevoir leurs écharpes et récompenses.

Article 9

Les organisateurs des épreuves retenues seront les seuls à pouvoir utiliser, dans leur communication, le label et la mention « Epreuve comptant pour le 1^{er} Challenge Juniors ».

Article 10

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Comité de ce Challenge composé d'un membre de chaque instance (VCCT – ACC).

Article 11

Dotations :

Classement par équipes : Meilleure Equipe : 200 Euros

Classement individuel : Meilleur Individuel : 100 Euros

La remise des récompenses aura lieu le soir de la finale à l'issue du Trophée de la Ville de Châtelleraut.

La cérémonie se déroulera sur le podium protocolaire à Châtelleraut.

La présence des lauréats (coureurs et équipes) est obligatoire et ceux-ci devront se présenter en tenue sportive (cycliste ou survêtement). Les différents lauréats absents à cette cérémonie ne recevront en aucun cas leurs prix.



Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou souhaite d'excellents moments à tous les passionnés de cyclisme.

**L'agence de La Trimouille est partenaire
de la course cycliste
« Souvenir Rousse-Perrin »
organisée par le VCC Trimouillais.**



ca-tourainepoitou.fr

CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 Poitiers Cedex 1 - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896 (www.orias.fr).